

Saint-Pierre, le 20 novembre 2008

Annick GIRARDIN
Député
Conseiller territorial
de Saint-Pierre-et-Miquelon

Madame Jacqueline ANDRE
Présidente de la Caisse de
Prévoyance Sociale
SAINT-PIERRE

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

TÉLÉPHONE

05 08 41 99 98

TÉLÉCOPIE

05 08 41 99 97

ADRESSE ELECTRONIQUE

ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLEE NATIONALE

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

TELEPHONE

01 40 63 15 39

TELECOPIE

01 40 63 15 40

ADRESSE ELECTRONIQUE

agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

Madame la Présidente,

Lors de mon élection, j'ai pris l'engagement de me battre aux côtés des retraités de notre Archipel afin d'améliorer leurs conditions de vie et le montant de leurs retraites, notamment celles des plus défavorisés. Cette revalorisation est plus importante que jamais dans le contexte de difficultés économiques et d'inflation galopante que nous connaissons aujourd'hui à Saint-Pierre-et-Miquelon.

C'est pourquoi je travaille depuis quelques mois auprès du Gouvernement afin d'obtenir une revalorisation des pensions des retraités de l'Archipel, qu'ils soient ressortissants de la CPS ou de l'ENIM.

Or, l'article 13 de la loi n°87-563 du 17 juillet 1987 portant réforme du régime d'assurance vieillesse applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon prévoit qu'une telle revalorisation intervient - et cela me semble bien la moindre des choses - après consultation du conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale.

Aussi, avant de poursuivre plus en avant mon action, j'aimerais connaître l'avis de principe de votre Caisse quant à cette revalorisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.



Annick Girardin